

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 mai 2024

---

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 3326

présenté par

M. Castor, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Chailloux, M. Chassaigne, M. Dharréville,  
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Maillot, M. Monnet,  
M. Lecoq, M. Peu, M. Nadeau, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Sansu, M. Roussel, M. Tellier  
et M. William

-----

**ARTICLE 2**

Compléter l'alinéa 13 par les mots :

« ainsi qu'aux établissements publics locaux dispensant des formations en lien avec le secteur agricole ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Si le secteur agricole français est aujourd'hui sinistré, c'est notamment à cause du manque de moyens alloués à la formation. Pour y remédier et atteindre les objectifs de renouvellement des génération en agriculture, il convient d'augmenter les moyens, sans distinction, de tous les organismes disposant des formations en lien avec le secteur agricole, qu'ils soient privés ou publics.